

**Arrêté du 18 janvier 2019 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

18/01/2019

L'arrêté du 18 janvier 2019 délivre pour 5 ans un agrément au niveau national des associations suivantes : Initiative des malades atteintes de cancer gynécologiques (IMAGYN) ; Union des associations Huntington espoir et la Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux. Par ailleurs, il renouvelle pour 5 ans l'agrément de ces deux associations : l'association SOS PREMA et l'association France acouphènes.